

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1 juillet 2014

**Convoqués : 11**

**Présents : 10**

Absente : Mme Solveig De Corneillan.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30

Désignation d'un secrétaire de séance : Mr AGRICOL Stéphane

Le compte-rendu du conseil municipal du 21 mai 2014 est approuvé à l'unanimité.

### **DELIBERATIONS**

#### 1) Tarifs des concessions du cimetière communal.

Prix des concessions du cimetière communal et modification de l'article 28 du règlement.

Le conseil décide :

- De fixer le prix d'une concession à 56 € le m<sup>2</sup>
- Que les concessions accordées seront d'une durée de 30 ans
- Que ce tarif sera effectif au 1<sup>er</sup> septembre 2014

Les recettes résultant de la présente délibération seront encaissées au budget communal section de fonctionnement.

**Le conseil approuve à l'unanimité.**

#### 2) Indemnité de conseil attribuée au receveur municipal.

Du fait du changement de municipalité et pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable, le conseil municipal demande le concours du receveur municipal, et lui accorde une indemnité de conseil au taux de 100% par an et une indemnité de confection des documents budgétaires au montant maximum.

**Le conseil approuve à l'unanimité.**

#### 3) Bois communaux – Renouvellement du bail de droit de chasse.

Le droit de chasse en forêt communale arrive à expiration le 31 décembre 2014.

Un nouveau bail de 9 ans à compter du 1 juillet 2014 doit être signé avec la société de chasse Vers pont du Gard – Argilliers.

La redevance annuelle est fixée à 150€ avec révision triennale.

Une attention particulière a été mise sur le respect de la réglementation sur la circulation des véhicules à moteur des chasseurs et ayant droit.

Il faudra aussi veiller à ce que les barrières des DFCI ne restent pas ouvertes.

**Le conseil approuve à l'unanimité.**

4) Création d'un contrat à durée déterminée à temps non complet.

Pour la bonne marche du service, il peut subvenir des besoins occasionnels en personnel, dû notamment à la réforme du périscolaire et à l'absence de l'ATSEM.

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique 2eme classe.

Ce contrat sera d'une durée de 3 mois renouvelable une fois pour une durée équivalente à compter du 1<sup>er</sup> aout 2014 (date contractuelle), la durée hebdomadaire du travail sera de 30 heures et sera rémunéré sur la base de l'échelle 3 de la grille indiciaire correspondant à l'indice brut 330 et l'indice majoré 316.

Ce poste a la vocation de devenir pérenne.

4 personnes ont été déjà convoquées par Mr le Maire et Mme Eva Baronnet Roche, une d'elle pourrait être sélectionnée.

Au terme des 6 mois (3mois + 3 mois) une réflexion est en cours sur une évaluation qui pourrait être effectuée avant l'embauche définitive de cette personne.

**Le conseil approuve à l'unanimité.**

5) Attribution d'une subvention à une association.

Mr le Maire présente la demande de subvention de l'Association « les Chats libres d'Argilliers ».

Le conseil municipal précise que cette association n'a pas vocation à favoriser la prolifération des chats à Argilliers, comme le fait remarquer Mr Remy Clenet en nous faisant l'épilogue du livre de Jonathan Franzen « Freedom », que la cause de disparition de certaines espèces est dû en partie aux chats, bien sûr cela n'excuse en rien les actes de barbaries fait sur ces animaux ces derniers temps.

Cette association est avant tout la pour venir en aide aux propriétaires dans la difficulté (chats blessés, stérilisation, adoption ...).

Le conseil municipal, après délibération, décide d'allouer à l'association « Les Chats libres d'Argilliers » une subvention de 70€.

9 voix pour, 1 abstention

**Le conseil approuve à la majorité.**

6) Motion de soutien à l'action de l'association des Maires de France

Lecture de la motion de soutien par Mr le Maire.

**Le conseil approuve à l'unanimité.**

## AFFAIRES COMMUNALES

### 7) Ressources Humaines : point de situation

- Le congé de longue maladie de Jean-Marc est prolongé jusqu'au 27 septembre. M Pied Michel effectue toujours son remplacement.
- Concernant le poste d'ATSEM à l'école : Mr le Maire a rencontré Mme Alzounies, à ce jour elle n'a toujours pas été entendue par les autorités judiciaires. La procédure est toujours en cours.

### 8) Finances : point de situation

Mr Remy Clenet distribue le compte rendu de la commission finance du 06 juin 2014, nous en fait une rapide présentation. Le conseil municipal doit étudier ce document, il sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Lors de cette présentation Mr Remy Clenet nous donne aussi la situation « au fil de l'eau » des finances de la communauté des communes du pont du Gard.

Quelques points importants :

- En 2014 la CC a un report excédentaire de 8,150 M€, une simulation a été faite jusqu'en 2020 ou il apparait que la CC perdrait 1 M€ environ par an, soit un report excédentaire en 2020 de 2,2M€.
- Une réflexion est menée pour agir sur les dépenses et les recettes, pour cela une comptabilité analytique (par postes) va être faite.
- Actuellement la CC est financée par la taxe professionnelle, une autre façon serait de la financer par la taxe additionnelle (visible sur la taxe d'habitation), cela reviendrait à augmenter les impôts (ce n'est pas ce que l'on souhaite).
- Mr Remy Clenet émet l'idée de faire des investissements vertueux, en donnant quelques exemples :
  - o La CC finance l'investissement soit en subventionnant ou en dotant les communes :
    - Sur l'achat d'ampoule basse consommation, la collectivité baisse ses coûts de fonctionnements en électricité.
    - Achat groupés de fournitures scolaire, on s'aperçoit que certaines écoles n'ont pas les mêmes prix et rabais.
    - Fournitures administratives : ex photocopieurs.
    - Négocier à son niveau les repas des cantines.

Une réflexion doit être menée sur la position de la mairie d'Argilliers et portée sur écrit sur la mutualisation de certain service afin de faire des économies.

Le fait de faire une comptabilité analytique va permettre de connaître les couts de chaque service, notamment, par exemple celui de la police intercommunale.

Prochain conseil communautaire le 15 septembre 2014 à Montréal.

### 9) Travaux : point de situation

- Le conseil général va effectuer la réfection de la route entre :
  - Le SICTOMU et l'entrée du village
  - La limite de Vers pont du Gard et l'entrée du village

La chaussée située dans le village va être refaite à minima.

- Réparation de 2 lampadaires
- Mise aux normes du tableau électrique situé sur la place (avant la fête votive si possible), un 1<sup>er</sup> devis a été fait (env. 3000€).d'autres sociétés vont être contactées.

Un choix est à faire sur les réparations nécessaires :

- Echange du miroir devant le lavoir
- Protection du lampadaire sur la place, plusieurs fois heurté par des véhicules.
- Interdire le stationnement devant la mairie.

#### 10) Rythme scolaires : point de situation

Réunion avec les parents d'élèves c'est bien passé, malgré que la discussion ait tournée surtout sur la finalité de la réforme que sur les activités proposées.

Rencontre avec les intervenants, l'école leur convient et n'ont pas de soucis particuliers.

Les intervenants sont prêts, les conventions sont passés, la mise en place de la réforme se fera bien en septembre.

#### 11) Fête votive 2014 : Arrêtés Préfectoraux

Mr le Maire rappelle que le Mr le Préfet (arrivé il y a moins d'un an) est très à cheval sur la sécurité lors de manifestation taurine.

La fête votive 2014 aura lieu le vendredi 1er, samedi 2 et dimanche 3 août.

Mr le Maire aura l'immense plaisir de célébrer un mariage ce week-end là.

#### 12) Questions diverses

- Mme Christine Crouzier demande les modalités pour l'utilisation de l'église sachant que le Curé s'en va.  
Le mieux serait de rencontrer le nouveau curé.
- Traditionnellement en fin d'année, un colis est offert aux personnes âgées.  
Mr le Maire a été sollicité par la 1ere adjointe de Vers pont du Gard qui proposait de le faire en commun. Ils envisagent de faire un repas dans une salle au Pont du Gard.  
Le nombre de personnes concernées fera l'objet de l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- Mr Didier Verstraete a rencontré la poste dans le projet de numérotation du village.  
Le village compte 176 points de distribution dont 126 sans numérotation.  
Une commission doit être constituée avec des participants extérieurs au conseil municipal.  
Le délai de réalisation est évalué à 6 mois, l'objectif serait début 2015.

## **INTERCOMMUNALITES**

### 13) Communauté de Communes du Pont du Gard

SICTOMU : notre sortie du syndicat devrait être pour 2015. Mr Stéphane Agricola a été élu à la commission d'appel d'offre au sein du SICTOMU.

Une attention particulière du conseil municipal va être portée sur la sortie de la CC du Pont du Gard du SICTOMU.

Lors du dernier conseil communautaire il a été acté que les élus voulant participer à certaines commissions soit possible, sous certaines conditions.

Certaines commissions sont importantes à suivre.

### 14) Syndicats intercommunaux

Pas d'objet.

## **HORS ORDRE DU JOUR**

Le jour de passage du « bus de la mer » change et passe du jeudi au lundi.

Spectacle pour les enfants de la CC le 22 octobre 2014, ce sera une projection DVD.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h00.